

VARIATION VALEUR DES APPELS D'OFFRE MARCHÉS PUBLICS CANALISATIONS T1 2016 VS T1 2015	CARNETS DE COMMANDE Au T1 2016	VARIATION DE CHIFFRES D'AFFAIRES T1 2016 VS T1 2015	INDEX TP - février 2016			
			TP10A	TP10B	TP10C	TP11
+2%	3,4 mois	0%	105,1	106,5	103,1	100,7
Source : Vecteur plus	Source : Enquête trimestrielle sur les adhérents à CDF	Source : Enquête trimestrielle sur les adhérents à CDF	Source: INSEE, base 100 en 2010			

◆ Publication du Rapport du CGEDD « Eau potable et assainissement : à quel prix ? »

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a publié son rapport sur le prix de l'eau et de l'assainissement, demandé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministre de l'intérieur en janvier 2015.

Parmi les recommandations du rapport :

- Modifier le code de l'environnement pour y inscrire le **droit à l'assainissement** ;
- Ramener par conséquent le **taux de TVA** sur l'assainissement, actuellement à 10%, à celui de l'eau potable (5,5%) en tant que service de base ;
- Donner un délai de 5 ans pour la **convergence tarifaire** au sein d'une même collectivité organisatrice (impact de la loi NOTRe), avec dérogations possibles ;
- Poursuivre et intensifier les incitations aux collectivités pour réaliser au plus vite les **inventaires patrimoniaux** et évaluer les besoins en renouvellement ;
- Prévoir pour 2020 la **suppression des dernières régies simples** ;
- Développer actuellement les expérimentations d'intervention des agences de l'eau pour le renouvellement des infrastructures, dans le but d'établir des **règles d'interventions pour le prochain programme des agences de l'eau** ;
- Mettre fin aux prélèvements exceptionnels sur les trésoreries des agences de l'eau ;
- Pour les préfets, agir auprès des nouveaux exécutifs des régions pour que la thématique de l'eau soit intégrée dans les programmes opérationnels régionaux des **fonds européens** ;
- Coordonner les **prêts « croissance verte » de la caisse des dépôts** avec les aides des agences de l'eau et pérenniser ces prêts à hauteur de 200 M€ par an ;
- Développer les contrats de performance ;
- Faire évoluer **SISPEA** (intégrer les facteurs de formation du prix de l'eau, la tarification sociale et des statistiques de consommations effectives) et créer un « observatoire de la formation du prix et de la qualité des SPEA ».

[Consulter le rapport](#)

◆ Le prix du litre d'eau devra être indiqué dans la facture d'eau au 1^{er} janvier 2017

L' [arrêté du 28 avril 2016](#) oblige les fournisseurs d'eau à faire figurer le prix du litre d'eau sur la facture, dans le cas d'une tarification non forfaitaire. Le coût de l'abonnement devra également figurer,

Il modifie l'arrêté du 10 juillet 1996, qui imposait déjà de faire figurer la partie variable de la facturation, qui est fonction du volume consommé par l'abonné, mais non le prix au litre.

◆ Conjoncture des entreprises de canalisations

Selon la dernière enquête de conjoncture, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2016 est identique au premier trimestre 2015. Les prix semblent avoir atteint leur point bas, en témoigne le solde correspondant qui continue sa remontée. Aucune embellie à prévoir du côté de l'emploi, les entreprises étant toujours plus nombreuses à anticiper une baisse plutôt qu'une hausse. Signal positif cependant du côté des carnets de commande : il se porte à 3,4 mois, en légère augmentation par rapport aux derniers trimestres.

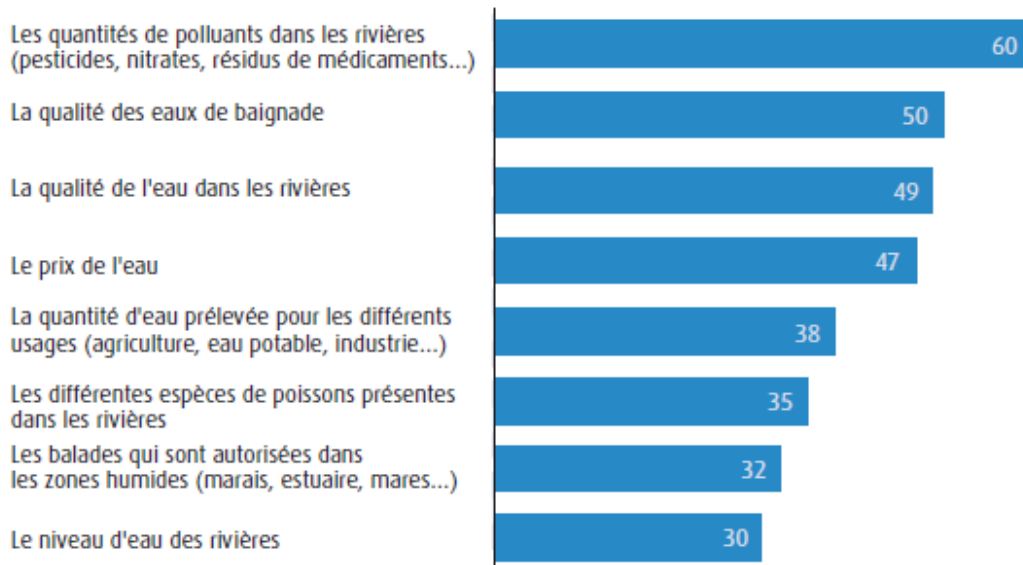
[Enquête CDF sur le T1 2016](#)

◆ OPINION DES FRANCAIS SUR LE PRIX DE L'EAU

L'édition 2015 du baromètre d'opinion sur l'eau réalisé pour le Ministère de l'écologie, les agences de l'eau et l'ONEMA, montre que 47% des enquêtés jugent « très utile » d'avoir des informations sur le prix de l'eau.

Utilité des informations sur l'eau et les rivières en 2015

En %



Note : la question posée était « Diriez-vous qu'il serait très utile pour vous d'avoir des informations sur chacun des sujets suivants ? ».

Source : agences de l'eau/Onema/Medde, Baromètre d'opinion sur l'eau, 2015

◆ L'agence de l'eau Rhin-Meuse rend ses aides plus attractives.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau s'est prononcé le 26 février 2016 en faveur d'« inflexions additionnelles » de la politique d'intervention de l'agence de l'eau, afin d'augmenter l'attractivité de ses aides. Ces changements viennent en supplément de la révision du programme à mi-parcours.

Pour l'assainissement, les aides ont été simplifiées avec la suppression de la distinction entre travaux structurants ou non. Le taux de subvention unique retenu est le plus important (70% pour la création d'un premier système d'assainissement et 50% dans les autres cas). Par ailleurs, une subvention pourra être accordée au taux maximum de 70% pour la mise en œuvre d'équipement d'autosurveillance des réseaux.

La lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable est également favorisée, via la suppression de l'avance remboursable et sa substitution par une subvention, à un taux maximum de 20%.

Source : Agence de l'eau Rhin-Meuse

[Pour en savoir plus](#)

◆ Nouvel appel à projets contre les fuites, sur le bassin Artois - Picardie

La réduction des fuites
dans les réseaux d'eau potable



L'agence de l'eau Artois-Picardie a lancé un appel à projets contre les fuites dans les réseaux d'eau potable le 15 mars 2016. Les collectivités ont jusqu'au 30 juin pour y répondre.

Les projets éligibles concernent des travaux de remplacement ou réhabilitation des canalisations du réseau de distribution d'eau potable, incluant le cas échéant les reprises de branchements. Ils doivent avoir pour objectif d'améliorer les rendements des réseaux d'eau potable.

Dans le cadre de cet appel à projets, le taux d'aide de l'agence prévu dans son Xième programme d'intervention (une avance de 50% ou 30% selon si le rendement du service est inférieur ou supérieur au seuil du décret) est **majoré d'une subvention de 15%**. Le taux d'aide total peut donc aller jusqu'à 65%.

L'enveloppe total disponible est de 4M€.

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie

[Plus d'informations](#)